

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n ° 4 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 de l'Office de Tourisme.

Le Conseil municipal, approuve les propositions financières établies par la Caisse d'Epargne Val de France Orléanais et par le Crédit Agricole Centre Loire pour un montant d'emprunt de 400 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le marché complémentaire d'un montant de 14 149 € HT pour l'entreprise COLAS MEUNIER, titulaire des travaux de voirie et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et dit qu'une déclaration d'emploi sera faite préalablement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

**Prochain conseil municipal** : jeudi 20 Octobre 2016 – 19 heures